

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 1247

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, M. Le Fur, M. Brigand, Mme Corneloup, Mme de Maistre et M. Bazin

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence visant à exclure tout professionnel de santé de l'administration directe de la substance létale.